

Technicien informatique classe principale

Service de l'informatique

(port d'attache : centre administratif – à discuter)

Poste régulier (100%)

Date d'affichage : 26 janvier 2023

Concours no. S-192 - Ouvert à l'interne et à l'externe

Le rôle principal de l'ouvrière ou l'ouvrier Le rôle

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à exercer les fonctions de chef d'une équipe de techniciennes ou techniciens en informatique ou à exercer des fonctions techniques hautement spécialisées exigeant des connaissances et une créativité supérieure à celles normalement requises de la technicienne ou du technicien en informatique.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

- La personne salariée de cette classe d'emplois exerce avec les membres de son équipe les attributions caractéristiques de technicienne ou technicien en informatique et effectue les travaux les plus complexes; elle répartit le travail entre les membres de son équipe et en vérifie l'exécution; elle donne, sur demande de son supérieur, son avis sur la qualité des travaux effectués; elle collabore à l'entraînement des membres de son équipe;
- Cette classe comprend également les personnes salariées qui, de façon principale et habituelle, effectuent des travaux techniques hautement spécialisés caractérisés par leur complexité¹ de même que par la créativité² et la latitude d'action³ qu'ils requièrent du titulaire;
- Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

1 La complexité des travaux

Ceci réfère aux :

- travaux exigeant des connaissances particulières et additionnelles à celles normalement requises de la technicienne ou du technicien en informatique;
- travaux ayant par rapport à l'ensemble du programme d'activités un caractère unique, essentiel et déterminant à sa réalisation;
- travaux qui en raison de leur complexité font des personnes salariées qui les exécutent les collaboratrices les plus immédiates du personnel professionnel ou du personnel d'encadrement.

2 La créativité

Ceci réfère aux :

- Travaux exigeant la conception de nouvelles méthodes de travail et d'adaptation de procédés techniques;
- travaux exigeant un choix parmi plusieurs lignes de conduite possibles.

3 La latitude d'action

Ceci réfère aux :

- travaux effectués sous la surveillance du personnel professionnel d'expérience : la personne salariée qui les exécute ne peut être sous les ordres d'une autre technicienne ou d'un autre technicien en informatique, classe principale;
- travaux définis compte tenu des priorités et d'objectifs généraux et exécutés avec une grande latitude d'action

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'informatique ou en techniques de l'informatique avec spécialisation appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir quatre (4) années d'expérience pertinente.

Veillez noter que la forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Le Centre de services scolaire des Laurentides applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités ethniques, minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour favoriser l'application de notre programme, nous suggérons aux personnes candidates de nous indiquer si elles font partie d'un de ces groupes. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. Le personnel du Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSL d'exercer ses fonctions à visage découvert.

AVANTAGES DE TRAVAILLER AU CSSL

- Environnement de travail riche et stimulant dans un cadre enchanteur;
- Organisation en croissance, propice au dépassement de soi et offrant une qualité de vie sans pareil;
- Régime de retraite incomparable;
- Régime d'assurances collectives;
- Avantages sociaux compétitifs;
- Programme d'aide aux employés et à la famille.

TRAITEMENT :

Taux horaire minimum : 24,78 \$

Taux horaire maximum : 35,65 \$

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION :

24 avril 2023

POUR POSTULER :

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae et une lettre de motivation par courriel au Service des ressources humaines à : emploi@cslaurentides.qc.ca.

Les candidatures internes détenant les qualifications requises seront priorisées dans les 5 jours ouvrables suivant la date d'affichage du poste

Notez que nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues pour une entrevue.

HORAIRE :

Du lundi au vendredi :

De 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h30

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT :

Monsieur Jean-Philippe Laporte, coordonnateur au service de l'informatique

HABILETÉS ET QUALITÉS RECHERCHÉES

- ✓ Assurer un service à la clientèle de qualité;
- ✓ Avoir un profil axé sur la recherche de solutions;
- ✓ Valoriser le travail d'équipe;
- ✓ Détenir un excellent sens de l'organisation et de la planification;
- ✓ Détenir une expérience dans un centre de services scolaire sera considéré comme un atout.